La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le PEAC (plan d'épargne avenir climat)

Un placement récent, réservé aux jeunes, pour épargner à long terme au service de la transition écologique, et sans impôt sur les gains. En 4 minutes, l'essentiel.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Réservé aux **moins de 21 ans** : un placement pensé pour les enfants et jeunes adultes.

02

L'argent est investi au service de la **transition écologique**, avec du rendement possible, mais **sans capital garanti**.

03

Les gains sont **totalement exonérés** d'impôt et de prélèvements sociaux. Plafond : **22 950 €**.

EN CLAIR

labels ISR et Greenfin

Ce sont des **labels officiels** qui garantissent qu'un placement respecte des critères **responsables** (ISR) ou finance la **transition écologique** (Greenfin). Le PEAC n'investit que sur ce type de supports.

LE PIÈGE À ÉVITER

Le confondre avec un livret garanti. Le PEAC **n'est pas sans risque** : sa valeur suit les marchés. Son intérêt tient à l' **horizon long** (jusqu'à la majorité et au-delà) et à sa **fiscalité nulle**.

À RETENIR

- Pour les **moins de 21 ans**, plafond **22 950 €**, gains **sans impôt**.
- Investi dans la **transition écologique** : rendement possible, **capital non garanti**.
- Bloqué jusqu'à **18 ans** (et 5 ans minimum), clôture à **30 ans**.